



## **Le jour d'après ... le 22 mars 2018 :**

### **Le temps est venu de défendre l'avenir de notre administration et de ses agents**

Au lendemain de la forte mobilisation observée le 22 mars 2018 dans les ministères économiques et financiers et en particulier à la Dgddi où un taux important de grévistes a été constaté, notre direction générale doit prendre la mesure de la profonde vague de mécontentement qui secoue notre administration.

La partie se joue actuellement à deux niveaux : le niveau fonction publique où le front syndical est uni et les niveaux directionnels où les situations sont bien plus contrastées.

Au niveau des fonctions publiques, les principes d'évolution annoncés en matière de gestion des ressources humaines font douter le front syndical, uni pour l'occasion, de la portée réelle des discussions, davantage assimilables à une concertation « alibi », sur des projets déjà finalisés, à savoir :

- Réformes des instances de représentation du personnel s'orientant vers un affaiblissement de la défense des personnels sous prétexte de simplification ... !
- Recours étendu à la forme contractuelle dans la fonction publique comme principe d'assouplissement de la gestion RH du secteur public.
- Introduction de la rémunération au mérite comme levier « *d'efficience de la dépense publique* », autrement dit à enveloppe contrainte et calculée à « l'intérieur » de celle-ci.
- Un renforcement aidé des mobilités : sous ce vocable poliment technocratique, il faut comprendre mobilité forcée dans le cadre des profondes restructurations à venir.

Au niveau directionnel, à la DGDDI, tout semble indiquer que l'administration prépare des réformes qui seront lourdes de conséquences. Les rapports de la Cour des Comptes, très défavorables pour la douane, se succèdent et les observateurs avisés de la vie administrative et politique française savent très bien que ces rapports, publiés au moment opportun, ne servent qu'à préparer les esprits, notamment de l'opinion publique mais également des décideurs et des agents, avant la mise en œuvre de réformes majeures.

Nous avons donc eu droit, dans le dernier opus de la Cour des Comptes datant de février, à la proposition d'une mesure choc, reprise par la presse ces derniers jours, consistant à « **organiser le transfert de la fonction de recouvrement de la Douane à la DGFIP** ».



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous informe !*

La même Cour précisait également qu'il était nécessaire de « réduire fortement le nombre des implantations locales en concentrant l'exercice des missions fiscales sur quelques sites »...

Inutile de préciser que dans le contexte de réduction de 120 000 fonctionnaires, figurant dans le programme présidentiel, la « transformation du service public » prévue dans la cadre du programme CAP 22, nous risquons d'atteindre un niveau restructurations encore jamais atteint.

La douane a déjà fait la preuve de sa capacité à se réformer mais, après avoir fourni tant d'efforts, dans cette course poursuite entre suppressions d'emplois et adaptations organisationnelles incessantes, les personnels en arrivent à ne plus avoir de perspective et d'intérêt professionnel. La perte de repères et la démotivation, induits par les signaux négatifs envoyés aux agents (gel du point d'indice, gel du PPCR en 2018, rétablissement du jour de carence, sanctions en cas d'envoi tardif des congés maladie, etc etc), risquent de s'installer durablement, ce qui n'est pas notre souhait.

Dans une démarche unitaire portant les préoccupations des personnels, nous appelons à une réaction citoyenne au nom du service public et du respect de l'utilisateur.

Les chroniqueurs spécialisés le rappellent périodiquement, le dialogue social en France est basé sur le rapport de force préalable et non sur une forme de co-gestion consentie où l'objectif serait de parvenir à des accords gagnants / gagnants profitables à chaque partenaire en vue de faire évoluer positivement le cadre de travail.

Pour ces raisons, **nous appelons donc les agents de la DGDDI à se mobiliser le 22 mai** pour défendre notre administration et ses personnels face à des menaces imminentes de déconstruction sans précédents, inspirées de modèles étrangers sans rapport avec les valeurs et les acquis de notre société.



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous informe !*